

PAR COURRIEL

Montréal, le 21 décembre 2022

[REDACTED]

N/Réf. : 2223-0035

Objet : Votre demande d'accès

---

[REDACTED]

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 1<sup>er</sup> décembre dernier, faite afin d'obtenir les documents suivants :

« Obtenir copie de de tout document et ou rapport que détient la Commission d'accès à l'information du Qc me permettant de voir toutes les entreprises qui ont informé la CAI après avoir été victimes de fuites de données entre 12 novembre 2022 au 1er décembre 2022 car depuis le 22 septembre 2022 la nouvelle loi 25 s'applique, les entreprises ont donc une obligation de déclarer à la CAI avoir été victimes de fuites de données »

(Transcription intégrale)

Vous nous avez également transmis, le 2 décembre dernier, une autre demande incluant cette fois le libellé de votre demande à toutes les entités assujetties incluant les entreprises, OSBL, Sociétés d'État et organismes publics pour la période du 23 septembre au 2 décembre 2022.

Vous nous avez ensuite transmis une autre demande le 9 décembre dernier, couvrant toutes les entités citées précédemment pour la période du 3 au 9 décembre 2022.

Vous nous avez finalement transmis le 17 décembre dernier, une autre demande couvrant elle aussi toutes les entités citées précédemment, cette fois pour la période du 10 au 17 décembre 2022.

Nous vous transmettons copie du document demandé, veuillez ne pas tenir compte de la couleur jaune dans le tableau, il s'agit d'une erreur. Vous y trouverez la liste des entités assujetties incluant les entreprises, OSBL, Sociétés d'État et organismes publics qui ont avisé la Commission d'un incident de confidentialité impliquant des renseignements personnels et ce, pour l'ensemble de la période visée par vos demandes soit du 23 septembre au 17 décembre 2022

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, [REDACTED] nos salutations distinguées.

[REDACTED]

Jorge Passalacqua  
Directeur des affaires institutionnelles,  
des communications et de la promotion  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels

p. j. Tableau  
Avis de recours